

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0578

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : La Mulatière

objet : **Chemin de Fontanières - Restructuration et renforcement de la station relais d'eau potable -
Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau a communiqué au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux de restructuration et de renforcement de la station relais d'eau potable chemin de Fontanières à La Mulatière.

Ce projet est inscrit au programme 2002 de travaux - eau potable - augmentation des capacités de stockage - de la direction de l'eau arrêté par délibération du Conseil n° 2002-0516 du 18 mars 2002.

Cette station relais alimente principalement les nouveaux réservoirs de Sainte Foy lès Lyon mis définitivement en service en 2001.

Cette station a été construite à la fin du XIXème siècle et ses équipements actuels (hydrauliques, électriques, électromécaniques, etc.) datent des années 1950-1960, c'est-à-dire avant la création de la Communauté urbaine.

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	1 677 000 €
- TVA 19,60 %	328 692 €
- montant total TTC	2 005 692 €

Cette opération consisterait à réaliser :

- le réaménagement des locaux et des terrains :

- . le comblement des bâches extérieures,
- . les modifications ou aménagements des massifs d'ancrage des pompes,
- . l'aménagement de bureaux, toilettes, cloisons, isolations phoniques,
- . la modification des ouvertures (fenêtres, portes...) et du portail d'accès,
- . les carrelages, peintures et plâtres ;

- le renouvellement de toutes les installations électromécaniques :

- . l'installation de deux groupes de pompage de 1 000 mètres cubes par heure, fonctionnant à vitesse variable,
- . la protection anti-bélier, les différents capteurs,
- . toutes les installations électriques (armoires, câbles),
- . la télégestion,
- . la ventilation ;

- la réalisation d'un poste de livraison 20 kV/400 V 630 MVA ;

- la mise en place de toutes les canalisations intérieures ainsi que les vannes, ventouses et vidanges ;
- le renouvellement de la canalisation d'aspiration de diamètre 600 mm ;
- les raccordements aux réseaux publics (Eau, EDF, PTT).

Pour la réalisation de cette opération, il s'agirait de conclure un marché unique qui comporterait trois lots techniques.

Ce marché unique pourrait être confié à une entreprise seule ou à un groupement conjoint pour l'ensemble des lots :

- lot n° 1 : travaux d'équipement électromécanique,
- lot n° 2 : travaux de démolition et de terrassement,
- lot n° 3 : travaux de ravalement de peinture.

L'opération comporterait, en outre, les prestations ou travaux suivants :

- maîtrise d'œuvre externe (marché de maîtrise d'œuvre déjà attribué durant l'année 2000, au bureau d'études Saunier environnement),
- réfection définitive des chaussées,
- travaux de raccordement et branchement,
- mission de coordination-sécurité,
- plans de récolement.

Circuit décisionnel :

Ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 5 février 2002 et du Bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001, n° 2001-0381 en date du 21 décembre 2001 et n° 2002-0516 en date du 18 mars 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - de régler la prestation de maîtrise d'œuvre au titre du marché conclu durant l'année 2000, avec le bureau d'études Saunier environnement,

c) - de régler les travaux de réfection de chaussée, la prestation du coordinateur-sécurité, les plans de récolement sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau,

d) - de faire réaliser et payer au fermier (CGE) les travaux de raccordements au réseau d'eau potable,

e) - de faire réaliser et payer à EDF et France Telecom les branchements correspondants,

f) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 2 005 692 € TTC à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2002 pour un montant de 304 900 € TTC - et prévus pour les exercices 2003 et 2004 au titre des autorisations de programme - fonction 1 111 - compte 238 511 - opération 0138.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,